

Compte-rendu de la FS du SCL de la FS des 6 et 7 décembre 2023

Vos représentantes **SOLIDAIRES CCRF & SCL** pour cette FS en visioconférence étaient : Mmes Christine Roux et Ingrid Marchal.

Cette réunion s'est tenue en présence de : M. Picart, chef du SCL ; Mme De Bellis, responsable du pôle RH ; M. Cronopol, ISST ; Dr De Lescure, représentant la Médecine du Travail ; M. Ventura, représentant des Responsables d'établissement (RE) ; la RDSSE ; la secrétaire du FS-SCT et les représentant·es du personnel en FSSCT ainsi que les RSSE de chaque laboratoire.

1 – Approbation du PV de la FS-CSAS des 31 mai et 1^{er} juin 2023

Après quelques demandes de corrections demandées en séance, le PV a été approuvé à l'unanimité sous réserve de ces modifications.

2 - Examen du tableau des suites données des FS-CSAS des 31 mai et 1^{er} juin 2023 et 20,21 et 22 juin 2023

Les tableaux des suites ont été exploités avec des explications sur les actions menées (cf. Intra-lab ->Ressources humaines, rubrique Santé et sécurité au travail). Par exemple :

- Examen sur la possibilité d'installer un réseau de gaz au laboratoire de Montpellier notamment : le contact avec l'antenne immobilière n'a pas encore été établi. Pour l'heure, l'entreprise en charge de la maintenance de l'ascenseur s'est engagée à intervenir dans un délai inférieur à 15 jours en cas de panne. Toutefois, dans le cadre d'une démarche préventive, M. Cronopol a proposé d'organiser une réunion en Visio avec l'ISST compétent au L34, la RSSE de Montpellier et M. Combes, compétent sur le sujet, pour étudier la faisabilité et la budgétisation de ce raccordement.

- Réunion avec l'ensemble des médecins du travail (MT) pour harmoniser les pratiques : la réunion, organisée à l'initiative du Dr De Lescure, a eu lieu début octobre au laboratoire de Marseille. A la demande de **Solidaires** sur la participation des MT, le Docteur nous a répondu que 5 Médecins sur 11 étaient présents. Les travaux ont porté sur les produits chimiques utilisés dans le secteur alimentaire. D'autres réunions suivront. Les bilans sanguins porteront toujours sur la numération sanguine, le bilan hépatique et le bilan fonction rénale, tous les 2 ans et tous les ans si l'exposition est forte. L'idée est également de coupler les campagnes de VLEP et les examens sanguins, et de rajouter au cas par cas d'autres examens. Cela se fera certainement en 2024. Les MT non présents seront destinataires des préconisations ainsi formulées (**mais rien ne les oblige à les appliquer, ce que nous trouvons aberrant !!!**).

- Examen du registres SST :

- SST n°2023-01 (L67) : Chute de bouteille de gaz : Les consignes d'utilisation du chariot en pour déplacer les bouteilles de gaz au plus près de la zone de stockage sont appliquées.
- SST 2023-14 (L35) : Stress d'un agent avant son départ en retraite : l'UD a communiqué aux RE sur des formations IGPDE de « préparation à la retraite ».
- 2022-13 (L34) : Accident de voiture à la sortie du parking. **Solidaires** a demandé si la mairie avait répondu au courrier recommandé concernant la mise en place d'un miroir sur la voirie. La RSSE a répondu par la négative. Elle transmettra à la nouvelle RE de relancer les services de voirie.

3 - Registres SST

- **2022-13 (L34)** : Accident de voiture à la sortie du parking -> **fiche clôturée**
- **2023-16 (L59)** : Sorbonne éteinte en cours de manipulation. Une sorbonne sous laquelle était stocké des produits dangereux et CMR (méthanol et phénol) a été éteinte pendant la pause déjeuner provoquant une exposition accidentelle à ces deux produits dangereux. Le MT a été alerté et au vu de la faible durée d'exposition, n'a pas jugé nécessaire de recevoir l'agent. Sa fiche d'exposition a été rempli en conséquence La RE a effectué un rappel à tous les agents du laboratoire. **Solidaires** a proposé l'apposition d'une affiche « manipulation en cours, ne pas éteindre ». -> **fiche clôturée**
- **2023-17 (L13)** : Projection d'éthanol dans l'œil. Le port des EPI est indispensable lors d'une opération de maintenance. -> **fiche clôturée**
- **2023-18 (L69)** : Chute dans l'escalier. L'agent est tombé à la dernière marche et s'est tordu le pied. Pas de séquelle, pas d'actions à mettre en place. -> **fiche clôturée**
- **2023-19 (L67)** : Coupure légère suite à choc avec une porte vitrée. L'agent a percuté une porte vitrée de type Securit qui s'est brisée provoquant quelques coupures superficielles sur le dos des mains. La dernière porte de même conception a été condamnée. -> **fiche clôturée**.
- **2023-20 (L34)** : Malaise vagal en période de canicule. Pour information, ce type de fiche relative à un accident de santé ne devra plus figurer en 2024 dans le registre SST (secret médical). -> **fiche clôturée**.
- **2023-21 (L59)** : Accident de trajet en voiture sur l'autoroute. L'agent va bien. A l'instar de la fiche précédente, les Accidents de trajet ne devront plus figurer sur le registre SST car ils sont traités administrativement. -> **fiche clôturée**.
- **2023-23 (L971)** : Eclatement d'une bouteille de déchets de solvants. Les deux agents, entendant le bruit de l'explosion, sont entrés dans la pièce et ont été exposés accidentellement aux émanations de solvants (éther éthylique, acétone et heptane). **Solidaires** a questionné le RSSE sur les causes de cet incident et a préconisé l'achat de bidons de stockage de déchets en plastiques de 10 L. La bouteille en verre de 5 L était à moitié pleine, sous une sorbonne éteinte dans une salle à température de 24 degrés. Il penche pour l'hypothèse d'un défaut de fabrication de la bouteille car cela ne s'est jamais produit. Le masque à cartouche était présent mais dans la pièce. Des bacs de rétention, de nouveaux masques et un kit de déversement seront achetés. -> **fiche clôturée**
- **2023-24 (L34)** Accident de trajet Vélo contre trottinette. L'agent va bien-> **fiche clôturée**
- **2023-25 (L971)** Incendie groupe électrogène. L'entretien annuel a été fait au mois de janvier et n'a pas permis de découvrir la présence de corrosion au niveau du réservoir de gasoil. Celui-ci s'est avéré percé par la rouille en septembre, provoquant de l'infiltration d'humidité et la production de fumée blanche. L'ISST a préconisé au RSSE de revoir le contrat de maintenance car en fonction de celui-ci, les frais de réparations pourront être supportés par l'entreprise. -> **fiche non clôturée**
- **2023-26 (L974)** Inhalation de produit chimique. Le frigo de stockage est tombé en panne et le bouchon d'un flacon de 100 ml contenant un produit toxique (diméthylchlorosilane) en attente d'élimination était percé. L'entreprise SUEZ ne veut pas le prendre en charge car ce produit est réactif avec l'eau et ne peut être transporté en bateau. La RSSE va prendre contact avec le fabricant pour savoir comment l'éliminer. Il pourrait être dilué par un solvant ou une autre solution. La RDSSE va aussi se pencher sur la question -> **fiche non clôturée**.

- **2023-27 (L69) : Exposition à des substances CMR suite à fuite de flacons.** L'agent a été exposé quelques minutes à des produits phytopharmaceutiques arrivés dans des emballages défectueux. Il avait ses EPI mais a manipulé les flacons sous une sorbonne non contrôlée-> **fiche clôturée**
- **2023-28 (L34) : Piqure de guêpe.** Un agent a été piqué lors de la réalisation des micro vinifications-> **fiche clôturée**
- **2023-29 (L35) : Vol d'extincteur à l'extérieur du laboratoire.** -> **fiche clôturée**
- **2023-30 (L67) : Coupure au doigt en nettoyant un bécher.** L'agent avait ses EPI mais a tout de même eu un arrêt de travail et 3 points de suture. Le Dr De Lescure a rappelé que ce n'était pas aux agents de transporter la victime (problème d'assurance) mais comme le SAMU ne se déplace pas, il faut avertir les pompiers. -> **fiche clôturée**
- **2023-31 (L67) : Fuite de gaz suite au changement du compteur par le prestataire.** Le joint défectueux était en cause et le prestataire est intervenu rapidement. -> **fiche clôturée.**
- **2023-32 (L59) Accident de trajet en voiture sur l'autoroute.** L'agent va bien. -> **fiche clôturée.**
- **2023-33 (L59) Exposition aux UV pendant des travaux de maintenance sur la CTA.** L'agent du SCL n'avait pas de lunettes de protection en polycarbonate anti UV. Rappel a été fait et cela ne devrait plus se reproduire. -> **fiche clôturée.**
- **2023-34 (L69) Coupure légère au niveau du poignet.** L'agent s'est coupé en ouvrant un dessiccateur. Rappel de prudence a été fait aux agents par la RE et l'agent va bien. -> **fiche clôturée.**
- **2023-35 (L69) Malaise lié à une migraine ophtalmique.** L'agent a été pris en charge par les pompiers et va mieux. -> **fiche clôturée.**

5 – Gestion du registre SST

L'UD nous a confirmé que le registre SST ne doit plus être utilisé comme suivi de la santé des agent·es ou déclaration d'accidents de trajets. Son rôle est d'être un support pour trouver des pistes et promouvoir des mesures de protection. Cette nouvelle approche sera mise en place dès 2024. Les RSSE et les RE ont été déjà été informé·es.

6 – Evaluation des risques professionnels (PREV'ACTION)

Ce nouvel outil qui permet l'élaboration des DUERP et PAP a été déployé mi-novembre comme prévu (cf. Message 2023-17). Les RSSE ont été formés récemment. Les fiches de risque ont été revues avec les nouvelles cotations SCL (cf. point 8 Documents du processus PRESERVER). Le calendrier reste le même. Cette année, l'ensemble des agent·es sera consulté. L'objectif est l'examen des DUERP/PAP et financement vers le 20 mai. Les représentant·es du personnel en FS auront également accès à PREV'ACTION en lecture seule (avant avril).

7– Point sur le contrôle des atmosphères explosives (ATEX) par SOCOTEC :

Suite à l'audit ATEX réalisé dans tous les laboratoires, un plan d'action regroupant 85 actions va être mis en place grâce en partie à une enveloppe ministérielle de 20.000 euros. Parmi ces actions, des affichages ainsi que des menus travaux ont déjà été réalisés. La question de la mise à la terre des armoires de sécurité va se poser. Un état des lieux sera réalisé dans chaque laboratoire avant de prendre une décision.

8 – Examen des documents PRESERVER Validés en séance

- ✓ **DIR.PRO-190 : Fiche des risques santé sécurité au travail :** les modifications par rapport à la version 2 concernent les risques liés au renouvellement d'air et les tableau cotation des risques. Le tableau d'évaluation globale au SCL indique la cotation des risques SST,

- il sert de base à l'élaboration des DUERP et est affiné suivant le laboratoire concerné.
- ✓ **PRE.FOR.3.17** : Etude technique Amiante : mise à jour suite à la parution de la nouvelle version du guide ministériel.
- ✓ **PRE.FOR.8** : Suivi des contrôles et opérations périodiques : formulaire qui sert à tracer les contrôles et opérations périodiques suivant la PRE.PRO.10. Un contrôle de la potabilité de l'eau est ajouté cette année.
- ✓ **PRE.FOR.20** : Fiche de signalement d'une situation conflictuelle ou d'une situation ressentie de violence ou de harcèlement : mise à jour des coordonnées de la cellule de discrimination, possibilité d'ajout de pièces jointes au formulaire. Celui-ci est transmis à la FS-SSCT de la CSAS en cas de situation conflictuelle.
- ✓ **PRE.FOR.21** : Registre des déchets : nouveautés concernant les déchets suivants : les batteries, les DASRI et les Biodéchets végétaux mis en composteur (appartenant au SCL ou pas).
- ✓ **PRE.PRO.8** : Elaboration DUERE et PAE
- ✓ **PRE.PRO.12** : élaboration DUERP et PAP : nouveauté, parmi les contrôles obligatoires recommandés figurent celui de la potabilité de l'eau, le prestataire de fourniture d'eau fera les analyses. **Solidaires** a demandé si des analyses des PFAS résiduels sont envisagés.
- ✓ **PRE.PRO.10** : Contrôles périodiques règlementaires
- ✓ **PRE.PRO.22** : Guide RPS situation de violence et harcèlement mise à jour suite à la parution de la nouvelle version du guide ministériel.
- ✓ **PRE.PRO.24** : gestion des armoires et trousse de secours.
- ✓ **PRE.PRO.26** : Transport, stockage et étiquetage des manières infectieuses
- ✓ **PRE.PRO.27** : Gestion des déchets

9- Situation au laboratoire de la réunion suite à l'intervention du Centre de Gestion de la Fonction Publique (CGPT)

Mme Jouanneau, psychologue du travail, nous a présenté le plan d'actions mis en place au SCL974 en réponse aux problèmes de conflits interpersonnels. L'ensemble du personnel présent a participé aux entretiens et questionnaires. Les attentes des collègues vont vers 2 points particuliers : améliorer l'ambiance de travail et modifier l'organisation du travail pour mieux répartir les rôles de chacun. En fin d'année, la RE du laboratoire quitte le SCL. Mais les actions vont se poursuivre.

10 – Point sur le déménagement au laboratoire des Antilles

Le 5 décembre, le rapport des offres de la maîtrise d'œuvre a été remis au SCL, la sélection des candidats se fera dans 15 jours pour les lots 2 à 6. Pour le lot 1, qui concerne la serrurerie et l'installation du chantier, il n'y a pas à ce jour de candidats.

Suite aux 2 tremblements de terre des 2 et 3 décembre, il n'est pas apparu de dommages sur le bâtiment. Les jauges sont toujours en place. En dialogue de gestion (janvier 2024), une demande de crédits supplémentaires sera faite au Secrétariat Général. Il manque 370 000€. Le déménagement serait prévu au mois de septembre 2024.

11 – Lettre de mission d'une nouvelle AP (L. ROCHER-UD)

Nous souhaitons bienvenue à Mme Rocher, qui est la nouvelle RSSE de l'Unité de Direction.

12 – Questions et informations diverses

- ✓ **JO 2024** : une très forte implication des agents publics sera nécessaire. Les déplacements entre la province et la région parisienne seront compliqués. Une augmentation des échantillons venant de la DGDDI est à prévoir, sans doute dans les domaines des stupéfiants et du tabac. La DGCCRF fera une TN sur les grands événements sportifs, la DGAL devrait faire plus de prélèvement au mois de Juillet.
- ✓ **Transfert des activités à la DGAL (rapport SSA)** : une convention V1 a été faite entre le SCL et la DGAL, la volumétrie demeure inchangée par rapport à 2023. Concernant la gouvernance, la DGAL sera présente lors des réunions mensuelles du conseil de direction avec les DG de la douane et de la répression des fraudes.

- ✓ Chantier relatif à la réorganisation du service : un GT du CSAS aura lieu en présentiel le 19 décembre 2023. Il sera consacré aux retours du séminaire des RE des 20 et 21 novembre. Un comité stratégique aura lieu début février 2024, les propositions de réorganisations seront discutées avec les DG, un schéma de réorganisation sera alors acté.
- ✓ Formation des membres représentants du personnel à la FS-SSCT du CSAS : après coordination entre les organisations syndicales, le choix entre 2 options sera acté :
 - soit l'ensemble des suppléant-es et titulaires suit une formation avec Mr Cronopol et un ISST de Paris à l'UD
 - Soit une formation en local avec un APMP et l'ISST du département.
- ✓ Point sur la restauration au laboratoire de Lyon : La responsable régionale de SRH3B a acté une convention entre le SG et le Laboratoire. La RE par intérim a fait une demande de tickets restaurants.

Vos élu-es SOLIDAIRES en CHSCT

Ingrid Marchal : ingrid.marchal@scl.finances.gouv.fr

Christine Roux : christine.roux@scl.finances.gouv.fr

Gwendoline Lutz : gwendoline.lutz@scl.finances.gouv.fr

Jean-François Seyler : Jean-Francois.SEYLER@scl.finances.gouv.fr